



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

# APPEL À PROJET

---

COEUR DE VILLE 2024-2025



Le centre-ville de Bastia constitue l'un des poumons commerciaux du territoire et est un élément constitutif de son identité urbaine. S'appuyant sur les premiers résultats de l'observatoire du commerce du cœur de ville réalisé par la Ville de Bastia, qui met en évidence une vacance importante et des situations de fragilité engendrées par la crise sanitaire mais également par la modification des habitudes de consommation, la CAB s'est engagée dans une **démarche de redynamisation du commerce et de l'Artisanat** dans le périmètre « **Action Coeur de Ville** ».

En concertation avec l'ADEC, la CCI et la Ville, la CAB a décidé de lancer un **appel à projet** afin de répondre aux besoins des artisans et commerçants en termes de modernisation des locaux, de transition numérique et énergétique.

Ce dispositif 2024/2025 - qui vient en complément du dispositif d'aides directes « CRESCE 2024 » lancé en juin dernier par l'ADEC – **cible 3 types d'actions** :

- La modernisation de l'appareil commercial ;
- La transition numérique ;
- La transition énergétique.

**La subvention de la CAB représentera 50% du montant HT de la dépense éligible et sera plafonnée à 10 000 € par commerce.**

**À travers ce dispositif, la CAB entend ainsi :**

- Favoriser le maintien et le développement des TPE commerciales du cœur de ville.
- Augmenter la fréquentation de la clientèle actuelle et future ;
- Améliorer le fonctionnement des entreprises commerciales et reconquérir les structures vacantes ;
- Accompagner la modernisation des structures et la mise en place de démarches de qualité ;
- Soutenir la transition numérique et énergétique des entreprises.

**Sont éligibles à cette opération, les entreprises :**

- Situées dans le périmètre du cœur de ville ;
- Inscrites au Registre du Commerce et des sociétés ou au registre des métiers ;
- Dans une situation financière saine et à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- N'ayant pas été verbalisées pour une infraction de travail illégal dans les 5 dernières années ;
- En activité au moins 10 mois par an ;
- De moins de 10 salariés ;
- Ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1 000 000 € ;
- Disposant d'une surface de vente inférieure à 150 m<sup>2</sup>.



### **Ne sont pas éligibles au dispositif :**

- Les auto-entrepreneurs ;
- Les sociétés de fait, les sociétés civiles immobilières (SCI), ainsi que les loueurs de fonds ;
- Les activités de commerce de gros ;
- Les activités réglementées suivantes : professions libérales, auto-écoles, activités financières et immobilières, débitant de tabac, pharmacie, opticien-lunetier...
- Les stations-service ;
- Les boutiques de souvenirs ;
- Les franchises ;
- Les activités non sédentaires (marchés forains, food truck, ...) ;
- Les Hotels Café restaurants.

### **Par ailleurs, une bonification de l'aide de 2 500 € pourra être accordée après analyse du dossier en fonction de certains critères :**

- Selon l'activité commerciale développée :
  - *Commerce alimentaire de proximité,*
  - *Commerce d'équipement maison/jardin/bricolage,*
  - *Boutique de seconde main : textile, multimédia – informatique - téléphonie, électroménager, petit mobilier et décoration, bricolage et petit bricolage,*
  - *Commerce d'équipement de sports,*
  - *Commerce d'articles de puériculture,*
  - *Artisanat,*
  - *Boutiques de producteurs et groupements agricoles,*
  - *Commerces dans le domaine culturel : librairie, maisons de la presse, commerces d'art et d'antiquité, ...*
  - *Activités innovantes ou peu répandues sur le périmètre concerné*
- Selon le lieu d'implantation du commerce :
  - *Boulevard Graziani,*
  - *Boulevard Gaudin*
  - *Avenue Emile Sari.*
- Si le local visé pour installer l'activité est en sortie de vacances ;
- Si le commerce d'une façon générale tend à dynamiser la création et le développement des activités économiques, favorise les initiatives sociales et solidaires, propose une ore de service innovante ou peu répandue.



Périmètre cœur de ville : (les artères représentées en jaune, bleu et orange)



### **Dépenses éligibles :**

#### **La modernisation de l'existant :**

- Modernisation des locaux : rafraîchissement vitrines et enseignes, rénovation façades et devantures, aménagement intérieur pour améliorer l'expérience client, achat de matériel professionnel (à l'exception du matériel roulant) ;
- Sécurisation des entreprises et des locaux d'activités : alarme, caméra ;
- Aménagements favorisant l'accessibilité physique des commerces à tous les publics.

#### **La transition numérique :**

- Aide au conseil externe et à la prestation : conseil en communication digitale, prestation de référencement, community management ;
- Les outils numériques facilitant le développement de vente en ligne (site Internet, ...) ;
- Acquisition de solutions digitales qui vise à améliorer la performance de l'entreprise : outil fidélisation, outil de gestion, mailing ;

*Cette aide pourra venir en complément du chèque numérique mis en place par la CCI de Corse en partenariat avec l'ADEC.*

#### **La transition Energétique**

- Etude préalable : Accompagnement sur les études préalables, diagnostics énergétiques... ;
- Travaux de rénovation et de résilience énergétique : isolation thermique et acoustique, menuiseries extérieures, remplacement du système d'éclairage par des solutions Led à faible consommation, adoption de système de chauffage et de climatisation plus performant et écologique



Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse





## **Procédure**

Le dossier complet est adressé à la CAB **par voie dématérialisée** ([ddet@aggllo-bastia.corsica](mailto:ddet@aggllo-bastia.corsica)) **accompagné d'un courrier de demande d'aide adressé au Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia.**

Après instruction par les services, les dossiers complets sont analysés en comité technique. Ce dernier sélectionnera les dossiers à présenter au Bureau de la CAB, qui jugera l'attribution de la subvention.

L'analyse des dossiers et la sélection des bénéficiaires se fait au fil de l'eau.

Les aides sont accordées dans la limite de l'enveloppe dédiée à cet appel à projets, qui est fixée à 150 000 euros, selon la règle du choix chronologique.

Les services de la CAB sont disponibles pour vous accompagner dans le montage du dossier.

Dans le cas d'une intervention nécessitant une autorisation d'urbanisme, le bénéficiaire devra obligatoirement déposer une demande auprès du service urbanisme de la Ville de Bastia.

Sans autorisation d'urbanisme, aucun versement d'aides directes ne pourra être effectué et ce, malgré un éventuel avis favorable du Bureau.

### **Modalités de versement de l'aide :**

Le paiement de la subvention sera effectué sur présentation des factures acquittées, lesquelles doivent être conformes aux devis initiaux présentés au dossier, après contrôle des travaux (l'entreprise devra fournir des photos avant et après les travaux).

Dans le cas où le montant des dépenses réalisées s'avère inférieur au montant prévisionnel sur la base des devis présentés, la subvention versée sera recalculée selon les dépenses éligibles réellement engagées par l'entreprise.

Dans le cas où il serait supérieur, le montant de la subvention resterait inchangé (pas de majoration possible).

La subvention fera l'objet d'un versement unique de la CAB. Aucune avance ne sera accordée.



## DOSSIER DE CANDIDATURE

Du 14 octobre 2024 au 31 mai 2025

<b>Cadre réservé à l'administration</b>
Dossier n°
Transmis le :

### I. Identification du demandeur

<b>Le demandeur</b>	
Civilité : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle	
Nom de famille :	Prénom :
Tél. portable :	Email :
Fonction :	

### II. Description de l'activité

<b>Rappel des données d'identification</b>
Raison sociale :
SIRET :
Code APE :
Forme juridique :
Date de création :

<b>Présentez-nous votre entreprise</b>
Description de l'activité :



Adresse :	
Effectif (ETP) :	
Capital social :	
Chiffre d'affaires N-1 :	Résultat net N-1 :
Êtes-vous à jour de vos cotisations sociales et/ou fiscales ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

### III. Description du Projet

<b>Nature et description du projet</b>
Libellé du projet :
Nature du projet : <input type="checkbox"/> Modernisation des locaux <input type="checkbox"/> Transition numérique <input type="checkbox"/> Transition énergétique
Descriptif détaillé du projet :
<i>Sur les 3 prochaines années, comment imaginez-vous l'avenir de votre activité et comment ce projet y contribuera-t-il ?</i>





## DECLARATION SUR L'HONNEUR

**Je soussigné(e) :**

.....

**Représentant(e) légal(e) de la structure :**

.....

- Certifie que la structure est en règle au regard de l'ensemble de la législation comptable, fiscale et sociale, du point de vue de ses déclarations, cotisations et paiements correspondants.
- Certifie exactes et sincères les informations indiquées dans le présent dossier ainsi que les informations indiquées dans les pièces jointes demandées.

**Fait à** ..... **Date :** .....

**Signature :**



## **PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

- Dossier de candidature accompagné de la déclaration sur l'honneur et annexe 1, dûment complétés
- Extrait k-bis
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos
- Photo avant travaux
- Ensemble des devis

# ANNEXE 1

ANNEXE 1							
Nature de la dépense (Modernisation des locaux, transition numérique, transition énergétique)	Description de la dépense (ex: rénovation de façade, sécurisation des locaux, site internet ...)	Coût HT	Taux de TVA	Coût TTC	Crédit-bail (oui/ non)	Emprunt Bancaire (oui/non, si oui montant de l'emprunt)	
<b>TOTAL</b>							